



COMMUNIQUE DE LA HAC

La Haute Autorité de la Communication (HAC) informe les journalistes de la presse nationale et les correspondants de la presse étrangère qu'elle lance à partir du Jeudi, 17 Avril 2025, les opérations de délivrance de la carte professionnelle de presse au compte de la période 2025-2027.

A cet effet, les responsables des médias sont invités à retirer les fiches de demandes de renouvellement au siège de la HAC à Conakry, pour les journalistes détenteurs de la carte 2023-2025.

Ils peuvent également retirer les fiches d'enrôlement pour les journalistes non détenteurs de la carte de presse 2023-2025.

Après remplissage, la fiche de renouvellement de la carte de presse doit être accompagnée d'une copie d'identité, d'une copie de la carte de presse expirée et de deux photos d'identité.

Pour toute première demande de la carte de presse, les documents suivants à joindre :

- 1- Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance ou une copie de la carte d'identité nationale ;
- 2- Un extrait de casier judiciaire ou un certificat de non poursuite judiciaire datant d'au moins trois (3) mois ;
- 3- Une copie des diplômes et de tout autre certificat ou attestation susceptible de comprendre le cheminement du candidat dans le métier de journalisme ;
- 4- Pour les salariés et les stagiaires, une copie du contrat de travail ou attestation de travail de l'entreprise de presse dûment répertoriée et enregistrée ou un Arrêté d'engagement ;
- 5- Pour les pigistes non-salariés, les copies des reçus correspondant à des prestations rédactionnelles et à un échantillon représentatif des productions datant de moins d'un (1) an ;
- 6- Deux (2) photos d'identité.

La Haute Autorité de la Communication (HAC) sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Conakry, le 16 Avril 2025

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



Boubacar Yacine DIALLO